



**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Le directeur,

à

Monsieur le Directeur de la société Calédonienne
de Services Publics (CSP)
12 route de l'Anse Vata
BP 179
98845 NOUMEA CEDEX

N° 2011-24289/DENV

Nouméa, le 16 JUIN 2011

Objet : modification de la parcelle allouée à la CSP dans le cadre de l'exploitation du Centre de Tri, de Transit et de Valorisation (CTTV) de déchets en zone industrielle de Ducos

V/Réf. : courrier de porter à connaissance n°110510B APK/JMB, reçu le 13 mai 2011

Monsieur le Directeur,

Par courrier cité en référence vous nous informez que l'emprise de la parcelle allouée à l'exploitation du CTTV va être modifiée. Vous indiquez en effet que la Ville de Nouméa va mettre la partie de parcelle telle que désignée sur le plan joint à votre courrier ci-dessus référencé à disposition de son prestataire en charge de la collecte des déchets ménagers. Vous précisez également que cette modification va faire l'objet d'un avenant à la convention d'occupation entre la CSP et la Ville de Nouméa.

L'inspection des installations classées souhaite de nouveau attirer votre attention, ainsi que celle des parties intéressées en copie du présent courrier, sur le fait qu'une partie de cette parcelle récupérée par la Ville de Nouméa reste à réhabiliter (zone dite du « petit bassin » dans le compte rendu de réunion du 02 mars 2011) et que l'atelier compris dans cette zone doit quant à lui être remis aux normes pour son exploitation par le nouvel exploitant.

Ainsi, l'inspection des installations classées souhaite connaître, avant le transfert effectif de la zone désignée, les termes de l'accord passé entre les différentes parties intéressées concernant les conditions de cession et de reprise de cette parcelle au regard de la réhabilitation de la zone dite du « petit bassin » et de la mise aux normes de l'atelier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

J. FOURMY



Copies : - Ville de Nouméa
- SIGN